

Transcription vidéo l'essentiel – Des solutions pour les personnes en situation de fragilité financière

Des incidents de paiement qui s'enchaînent, un dossier de surendettement, une inscription au FCC ? Il existe ... Des solutions en cas de fragilité financière.

#1 La fragilité financière, c'est : 5 incidents de paiement / 1 mois, ou 1 dossier de surendettement accepté et en cours, ou 1 inscription au Fichier Central des Chèques / 3 mois.

#2 La banque vous propose alors de souscrire l'offre spécifique.

#3 L'offre spécifique, c'est : des produits/services bancaires pour mieux gérer votre compte et limiter les frais en cas d'incidents.

#4 Avec l'offre spécifique, les frais d'incidents bancaires sont plafonnés à 20 euros/mois et 200 euros/an.

#5 Si vous ne souscrivez pas l'offre spécifique, les frais d'incidents bancaires sont plafonnés à 25 euros/mois.

#6 Vous avez des difficultés financières ? Contactez votre conseiller bancaire pour trouver la solution la plus adaptée.

Plus d'informations sur lesclesdelabanque.com